



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 novembre 2013 — N° 98

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. McKay (Repentigny) fait une déclaration afin de féliciter M. Antoine Laporte, récipiendaire du Prix William D. Hatfield.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant le Prix Ouations Vaudreuil-Soulanges.

M. Leclair (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Fortier.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner les exploits sportifs du Cégep André-Laurendeau de LaSalle.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration concernant les 45 ans du Cégep de Granby-Haute-Yamaska.

28 novembre 2013

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration afin de féliciter Mme France Demers, nommée agricultrice de l'année 2013.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Thérèse Latour, une grande bénévole de Montréal-Nord.

Mme St-Laurent (Montmorency) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire du journal Le Lavallois.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants du Gala Étoile de la Municipalité régionale de comté de L'Islet.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant le Prix Reconnaissance remis à M. Dominique Robichaud.

À 9 h 57, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

28 novembre 2013

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de l'École nationale de police du Québec;

(Dépôt n° 1384-20131128)

Le rapport annuel 2012-2013 de l'École nationale des pompiers du Québec.

(Dépôt n° 1385-20131128)

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 octobre 2013 par M. Arcand (Mont-Royal) concernant les compteurs émetteurs de radiofréquences d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1386-20131128)

M. le président communique et dépose :

Une lettre, en date du 27 novembre 2013, que lui a adressée M. St-Arnaud, ministre de la Justice, dans laquelle il soulève une question de directive concernant l'application de l'article 164 du Règlement à la suite de sa convocation par la Commission des institutions.

(Dépôt n° 1387-20131128)

M. le président prend la question en délibéré.

Dépôts de pétitions

M. Richer (Argenteuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 354 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification au projet Grand-Brûlé Saint-Sauveur d'Hydro-Québec à Sainte-Adèle.

(Dépôt n° 1388-20131128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dutil (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 383 citoyens et citoyennes de la circonscription de Beauce-Sud, concernant le soutien financier à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Beauce-Etchemins.

(Dépôt n° 1389-20131128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Therrien (Sanguinet) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 96 citoyens et citoyennes de la circonscription de Sanguinet, concernant la récupération des contenants de styromousse.

(Dépôt n° 1390-20131128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fournier, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

28 novembre 2013

À 11 h 13, M. le président suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 11 h 55.

Le ministre de la Justice a fait parvenir une demande de directive à la présidence au sujet de sa convocation, par la Commission des institutions, afin de l'entendre le jeudi 28 novembre 2013 à 15 heures concernant les commentaires de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, rendus publics le 17 octobre 2013, sur les orientations gouvernementales au sujet du projet de charte des valeurs québécoises, ainsi que sur le caractère inconstitutionnel du projet gouvernemental. Il se demande plus précisément si l'article 164 du Règlement, qui prévoit un délai de convocation de 15 jours lorsqu'une commission désire entendre un ministre, s'applique puisqu'il a été convoqué le 14 novembre 2013, soit 14 jours avant la date prévue pour la réalisation du mandat de la Commission. M. le président rend une directive sur cette question.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Dans la directive rendue le 14 novembre 2013, lors de la tenue du vote reporté sur la motion du député de LaFontaine confiant à la Commission des institutions le mandat d'entendre le ministre de la Justice, la présidence a insisté sur le fait que l'objectif de la procédure du vote reporté n'était pas d'empêcher l'Assemblée de fonctionner, mais plutôt de favoriser la bonne marche des travaux.

En s'appuyant sur l'article 106 du règlement Lavoie, qui prévoit que le vote sur une affaire est présumé avoir été pris lors de la séance au cours de laquelle la motion a d'abord été mise aux voix, la présidence mentionnait alors que la motion du député de LaFontaine, qui était valide au moment de sa mise aux voix, ne pouvait devenir invalide en raison du report du vote au lendemain.

En l'espèce, le vote sur la motion est présumé avoir été pris le mercredi 13 novembre 2013. Bien entendu, le ministre ne pouvait être convoqué à cette date puisque le vote a été reporté au lendemain, à la demande du gouvernement.

La Commission a donc l'ordre d'entendre le ministre de la Justice aujourd'hui et elle ne peut se soustraire à cet ordre. Elle doit donc être convoquée aujourd'hui pour réaliser ce mandat.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Trudel (Charlesbourg), conjointement avec M. Bérubé, ministre délégué au Tourisme, Mme Charlebois (Soulanges), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail tienne des consultations particulières sur l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal et qu'à cette fin, la Commission entende l'ex-président-directeur général de Tourisme Montréal, M. Charles Lapointe, le président du conseil d'administration de Tourisme Montréal, M. Jacques Parisien, le ministre délégué au Tourisme, la députée de Laporte, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'exposé de l'ex-président-directeur général de Tourisme Montréal soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE l'exposé du président du conseil d'administration de Tourisme Montréal soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé et des échanges pour chacun des autres intervenants, le cas échéant, soit déterminé par les membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 11 février 2014, à moins que la Commission n'en décide autrement;

28 novembre 2013

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, présente une motion concernant la prime de départ de M. Emmanuel Dubourg, ex-député de Viau et nouveau député dans la circonscription fédérale de Bourassa; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Moreau, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant la prime de départ versée à l'ex-députée de Taillon, Mme Pauline Marois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 61, Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction.

28 novembre 2013

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira afin de procéder à l'audition du ministre de la Justice concernant les commentaires de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendus publics le 17 octobre 2013 sur les orientations gouvernementales au sujet du projet de charte des valeurs québécoises ainsi que sur le caractère inconstitutionnel du projet gouvernemental;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira afin de procéder à l'audition des dirigeants de l'Institut national de la recherche scientifique, de HEC Montréal et de l'Université Concordia;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux motions sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux lanceurs et lanceuses d'alertes qui osent dénoncer des situations inacceptables malgré les risques qu'ils courent en le faisant;

QU'elle souligne le courage de Mme Stéphanie Bérard, de M. François Beaudry et de Mme Chantal Levert qui ont contribué à la lutte à la corruption dans le milieu de la construction et l'octroi des contrats publics;

28 novembre 2013

QUE cette Chambre s'engage à adopter dans les meilleurs délais des mesures législatives visant à protéger les lanceurs d'alertes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, ainsi que les amendements transmis par Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

28 novembre 2013

Les travaux reprennent à 15 h 11.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, ainsi que sur les amendements transmis par Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 29 novembre 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 15 h 45, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 29 novembre 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON